

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-039

Le 15 septembre deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET) ; Mme RIVET (au profit de M. JOMAIN) ; Mme DUC (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. BRAYER) ; M. SILVY (au profit de M. BRAYER)

ABSENTS SANS POUVOIR EXCUSÉS : M. KALFON ; M. GARÇON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Objet : Désignation de représentants au Conseil d'Administration du collège Jacques Chirac

Considérant l'ouverture du collège Jacques CHIRAC à partir du 1^{er} septembre 2025.

Considérant que les effectifs du collège Jacques Chirac vont progressivement monter en charge, en intégrant un niveau supplémentaire à chaque nouvelle rentrée scolaire, ce qui implique que le collège fonctionnera en capacité maximale à la rentrée de septembre 2028.

Pour autant, dans la mesure où le collège Jacques CHIRAC est totalement autonome, il sera doté des mêmes instances qu'un collège classique, et réunira donc à échéance régulière un Conseil d'Administration.

Ainsi, pendant plusieurs années scolaires, les enfants domiciliés à Limas, en fonction de leur niveau, fréquenteront soit le collège Maurice Utrillo soit le collège Jacques Chirac.

Considérant que le nombre de représentants est fixé dans les statuts de ces instances

Considérant que le conseil municipal est représenté au sein du Conseil d'Administration des collèges, il est donc nécessaire de désigner, pour le nouveau collège Jacques CHIRAC, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé la composition suivante pour le CA du collège Jacq

INSTANCE	COMPOSITION	REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
Conseil d'Administration du collège Jacques CHIRAC de Limas	1 titulaire + 1 suppléant	Mireille CALEYRON	Madame KHERRA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POUR), entérine la désignation des représentants au Conseil d'Administration du collège Jacques CHIRAC selon la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

